BON DE SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE HAUTE DE SAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Haute de Saint-Michel-l'Observatoire

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de

« Fondation du patrimoine – Eglise de Saint-Michel-l'Observatoire »

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque..

Je fais un don deeuros et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours ; j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maitre d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

☐ De l'Impôt sur le revenu	OU de l'Impôt sur la Fortune	OU ☐ de l'Impôt sur les sociétés
CODE POSTAL	VILLEE-MAIL	

Coupon-réponse à renvoyer à : FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation des Alpes-de-Haute-Provence CCI de Digne 60, boulevard Gassendi 04000 DIGNE LES BAINS

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. **Exemple :** Un don de 100€ = 66€ d'économie.
- ou de l'impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€) **Exemple : Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.**

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT. Exemple : Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maitre d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



SOUSCRIPTION FAITES UN DON





EGLISE HAUTE - SAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE

1 DON → 1 REÇU FISCAL → 1 RÉDUCTION D'IMPÔT

Un peu d'histoire...

L'église Saint Michel est située sur les hauteurs de la commune, au niveau de l'ancien oppidum. Elle apparaît pour la première fois dans les textes au XIIème siècle.

Eglise paroissiale jusqu'au XVIIème siècle, rattachée à un prieuré dépendant de l'Abbaye de Villeneuve lez Avignon, cet édifice a subi de nombreuses transformations dues à l'usage et au séisme de 1508. La singularité de cet édifice tient à la présence attestée d'une tribune couvrant vraisemblablement une bonne partie de la nef et du transept et dont subsistent les traces, mais surtout à la présence visible de peintures des XIIème, XIIIème et XIVème siècles : une étude a permis de recenser 436 m² de peinture ou traces lisibles.

Le projet de restauration

Le projet de restauration mené par la commune de Saint-Michell'Observatoire prévoit :

- Une réfection de la toiture
- Une reprise des parements intérieurs et extérieurs comprenant la suppression de toute trace de ciment
- Une consolidation des murs et un remaillage des parements au niveau des fissurations
- Une reprise des abords visant à réguler l'hygrométrie, la perméabilité et la solidité des sols sur lesquels repose l'édifice
- Une restauration des vitraux et des portes en bois
- Une stabilisation des couches picturales.

L'objectif de la municipalité est de pérenniser l'église et de la mettre en valeur ; la ville souhaite que les saintmichelois puissent se réapproprier leur patrimoine, et que le public puisse découvrir ce remarquable édifice.





Vous aussi, vous pouvez contribuer à la sauvegarde de notre patrimoine : faites un don pour la restauration de l'église de Saint-Michel-l'Observatoire!



Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la FONDATION DU PATRIMOINE est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos régions.

Moyens d'action:

La Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs :

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Les **subventions** liées au succès des souscriptions complètent le montant des dons reçus.

COMMENT FAIRE UN DON?

- Envoyez ce bon de souscription complété, accompagné de votre chèque à la Fondatior du patrimoine, délégation des Alpes de Haute Provence (coordonnées au dos).
- Faites un don en ligne (paiement sécurisé) sur la page projet de l'église de Saint-Michel-l'Observatoire sur notre site internet : www.fondation-patrimoine.org/31592
- Flashez le QR Code ci-contre avec l'aide de votre Smartphone et faites directement un don en ligne pour ce projet.

